

COMMUNE DE ROUSSIEUX**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération N° DEL 2018_2_1**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20180319-DEL2018_2_1-BF

Séance du 19 mars 2018

Accusé certifié exécutoire

Date de convocation : 12/03/2018

Réception par le préfet : 26/03/2018

L'an deux mille dix huit , le dix neuf mars à 18 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : MM., GIREN Didier, MILLOT Lukas, BONNEVIE Sébastien, JOUVE Gilbert

Etaient excusés : Mmes VOLLE Christiane, FERRAND Anne-Lise, M. STERN André ayant donné pouvoir à M. BONNEVIE

Objet de la délibération : Compte administratif 2017

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents ou représenté : 5

Nombre de suffrages exprimés : 4

VOTES : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BONNEVIE Sébastien, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. GIREN Didier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) lui donne acte de la présentation faite sur le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		53802,91	18765,72		18765,72	53802,91
Opérations exercice	34541,62	43221,53	20781,80	32490,38	55323,42	75711,91
Totaux	34541,62	97024,44	39547,52	32490,38	74089,14	129514,82
Résultats de clôture		62482,82		-7057,14		55425,68
Restes à Réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	62482,82	0,00	-7057,14	0,00	55425,68
Résultats définitifs	0,00	62482,82	0,00	-7057,14		55425,68

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

,Fait et délibéré à ROUSSIEUX

le 19 mars 2018

S.BONNEVIE